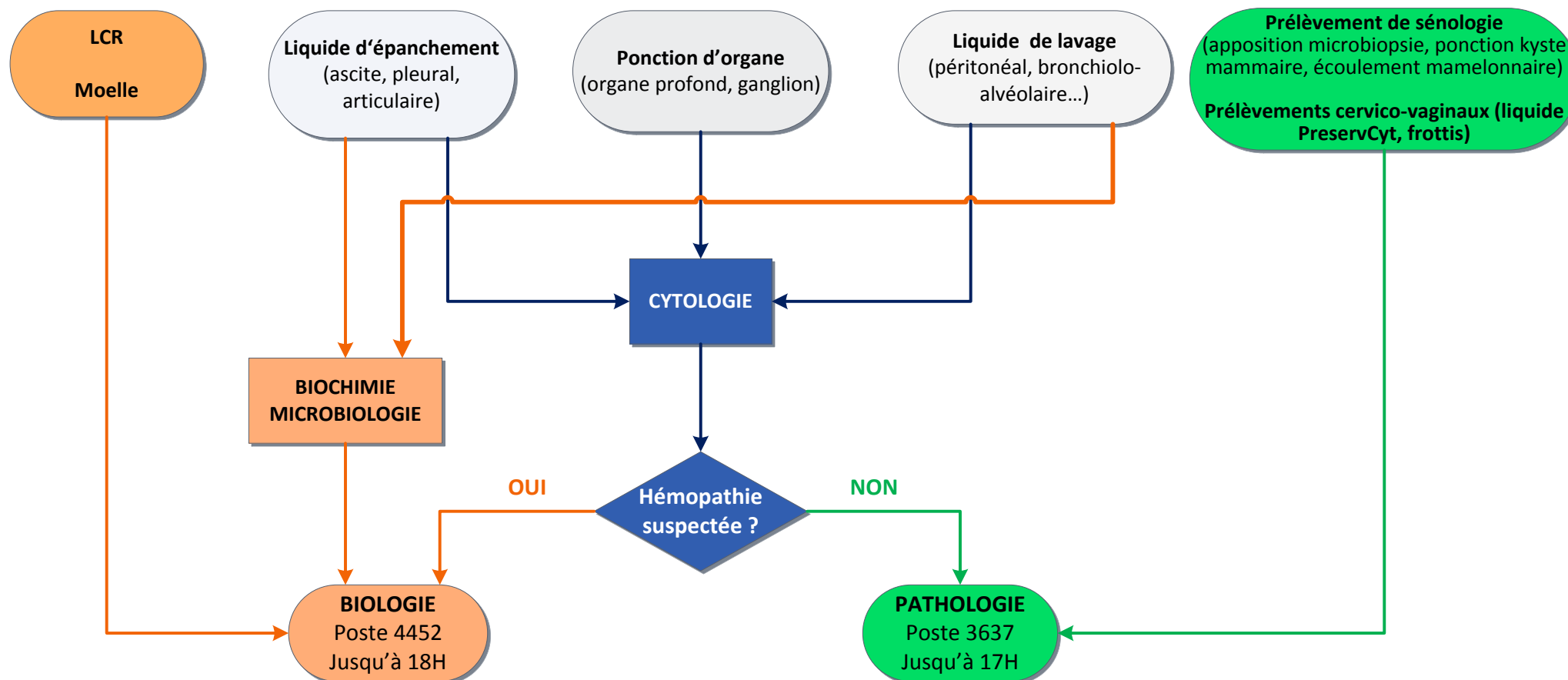


## Destination des frottis et des liquides biologiques autres que le sang

**Les LCR, LBA et les cytoponctions d'organes profonds doivent être transmis au laboratoire immédiatement après le prélèvement, afin de préserver leur intégrité.**  
**Les autres prélèvements sont à transmettre dans l'heure qui suit le prélèvement.**



Après 17h pour la Pathologie et 18h pour la Biologie, cf. [BIOL-PROC-0041](#)